

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé : Monsieur GROS.

Convocation et affichage : 10/10/2023

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Objet : SUBVENTION : CLASSE DE NEIGE ECOLE DE BEVONS

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 260 € à la coopérative de l'école de Bevons pour le séjour à la neige qui a lieu chaque année depuis 2 ans (130 € par écolier de l'école de Bevons résidant à Valbelle).

Il précise que ce type de dépenses n'entre pas dans la convention relative aux frais de scolarité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la subvention d'un montant de 260 € pour la classe de neige organisée par l'école de BEVONS,
- autorise le versement de cette subvention à la coopérative scolaire de BEVONS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 24 octobre 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN